

mars 1974, conformément à l'article 33 de la loi sur la Société de développement du Cap-Breton, chapitre C-13, S.R.C., 1970.

Rapport sur le fonctionnement des accords conclus avec les provinces aux termes de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 9 de ladite loi, chapitre H-8, S.R.C., 1970.

Budget des immobilisations de la Monnaie royale canadienne pour l'année se terminant le 31 décembre 1974, conformément à l'article 70(2) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie du décret C.P., 1974-1097, en date du 10 mai 1974, approuvant ledit budget.

Rapport du Directeur de la Monnaie royale canadienne ainsi que le bilan et les relevés certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport de la Société Polymer Limitée, ainsi que les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1973, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 14 de la loi sur les biens de surplus de la Couronne, chapitre S-20, et aux articles 75(3) et 77(3) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport des Arsenaux Canadiens Limitée, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport de la Corporation commerciale canadienne, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 13(1) de la loi sur la Corporation commerciale canadienne, chapitre C-6, et aux articles 75(3) et 77(3) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport sur la réadaptation professionnelle pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 8 de la loi sur la réadaptation professionnelle des invalides, chapitre V-7, S.R.C., 1970.

Copies du décret C.P. 1974-1544, en date du 16 juillet 1974, modifiant la Partie I de l'annexe de la loi sur les produits dangereux conformément à l'article 8(3) de ladite loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970.

Rapport des opérations découlant de la loi sur la Caisse d'aide à la santé, pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 13 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970.

Rapport des mesures prises en vertu de la Partie III du code canadien du travail (Normes), pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 75 dudit Code, chapitre L-1, S.R.C., 1970.

Relevé concernant la classification du passif-dépôts payable en monnaie canadienne des banques à charte

du Canada au 30 avril 1974 conformément à l'article 119(1) de la loi sur les banques, chapitre B-1, S.R.C., 1970.

Rapport sur l'application de la loi sur l'assurance-récolte pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 13 de ladite loi, chapitre C-36, S.R.C., 1970.

Rapport de l'Office de stabilisation des prix agricoles pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 14 de la loi sur la stabilisation des prix agricoles, chapitre A-9, S.R.C., 1970.

Rapport de l'Office des produits agricoles pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 7 de la loi sur l'office des produits agricoles, chapitre A-5, S.R.C., 1970.

Budget d'établissement de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent pour l'année se terminant le 31 décembre 1974, conformément à l'article 70(2) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copie du décret C.P. 1974-1037, en date du 2 mai 1974, approuvant ledit budget.

Budget d'établissement du Conseil des ports nationaux pour l'année se terminant le 31 décembre 1974, conformément à l'article 70(2) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copie du décret C.P. 1974-964, en date du 25 avril 1974, approuvant ledit budget.

Budget d'établissement de la Société des transports du nord Limitée pour l'année se terminant le 31 décembre 1974, conformément à l'article 70(2) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copie du décret C.P. 1974-1169, en date du 17 mai 1974, approuvant ledit budget.

Rapport du ministre des Transports concernant l'application de la loi sur la sécurité des véhicules automobiles pour l'année financière close le 31 mars 1973, conformément à l'article 20 de ladite loi, chapitre 26, (1^{er} Supplément), S.R.C., 1970.

Rapport du ministère des Transports renfermant un état des recettes de quaiage et des droits de mouillage pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 14 de la loi sur les ports et jetées de l'État, chapitre G-9, S.R.C., 1970.

Budgets d'établissement et d'exploitation des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1974, conformément à l'article 37(2) de la loi sur les chemins de fer nationaux du Canada, chapitre C-10, et l'article 70(2) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 1974-2107, en date du 19 septembre 1974, approuvant lesdits budgets.

Rapport du ministère des Transports renfermant une liste des baux consentis sous le régime de la loi sur les ports et jetées de l'État pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 18 de ladite loi, chapitre G-9, S.R.C., 1970.

Rapport du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles nommé à la dernière session du Parlement et autorisé à cette session d'examiner et faire rapport sur tous les aspects du système de libération conditionnelle au Canada.

(Le Sénat s'ajourne à 2 heures demain.)